



Objet : Election du Vice - Président du Conseil d'Administration de l'EPCC Pont du Gard

Rapporteur : M. Gérard Blanc

Exposé des motifs :

Les dispositions de l'article R1431-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, reprises à l'article 12 des statuts de l'EPCC, prévoient que le Président du Conseil d'Administration et un Vice-Président sont élus par le Conseil d'Administration en son sein, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés, pour une durée de trois ans renouvelables, qui ne peut excéder, le cas échéant, celle de leur mandat électif.

Monsieur Fabrice VERDIER a été élu dans ses fonctions de Président du Conseil d'Administration de l'EPCC Pont du Gard par élection en date du 09 novembre 2021, et son mandat est arrivé à terme.

Il convient donc de procéder à une nouvelle élection du Vice-Président du Conseil d'Administration de l'EPCC Pont du Gard, pour une prise de fonction à compter du 30 novembre 2024.

Considérant que les candidatures reçues sont les suivantes :

- M. Fabrice VERDIER

**Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré,**

Procède, à bulletins secrets, à l'élection du Vice-Président du Conseil d'Administration de l'EPCC Pont du Gard, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés, pour une prise de fonction à compter du 30 novembre 2024

Constate les résultats suivants :

Nombre de votants : 19
Nombre de procurations : 3
Nombre de membres présents ou représentés : 22
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 22
Nombre de bulletins blancs : 1
Nombre de bulletins nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 21
La majorité des 2/3 des membres présents ou représentés : 14

Monsieur Fabrice VERDIER obtient 22 voix.

Dit que Monsieur Fabrice VERDIER est élu Vice-Président du Conseil d'Administration de l'EPCC Pont du Gard à compter du 30 novembre 2024.

Étaient présents :

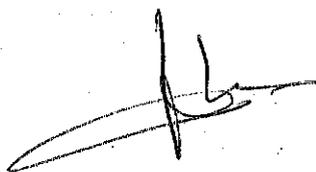
M. Malavieille, Mme Noguier, M. Scorsone, M. Bouget, Mme Dherbecourt, M. Blanc, M. Verdier, M. Gibelin, Mme Novaretti, M. Vallespi, M. Cartailier, M. Sauzet, M. Gérard, M. Cassar, M. Mercier, Mme Clément, M. Porta, M. Favaron. M. De Kermel

Avaient donné une procuration écrite :

M. Paoletti à M. Mercier, M. Pissas à M. Malavieille. M. Nicolas à M. Scorsone

Fait à Vers-Pont-du-Gard, le 29 novembre 2024.

Le Président de séance
M. Gérard BLANC



PONT DU GARD
La Bégude
400 route du Pont du Gard
30210 Vers Pont du Gard
Tél : 04 66 37 50 99 - Fax : 04 66 37 51 50
www.pontdugard.fr - N° SIREN 448 279 844

Envoyé en préfecture le 29/11/2024

Reçu en préfecture le 29/11/2024

Publié le

ID : 030-448279844-20241129-2024_36-DE



Établissement Public de Coopération Culturelle Pont du Gard

La Bégude - 400 route du Pont du Gard • 30210 Vers-Pont-du-Gard • T. 04 66 37 50 99 • F. 04 66 37 51 50 • www.pontdugard.fr

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2003-94-2 • RCS NÎMES 448 279 844 • N° SIRET 448 279 844 00014 • CODE APE 9103Z • ORGANISME LOCAL DE TOURISME AUTORISÉ PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL.